

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 26 avril 2024 – 9h00

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Prise en considération

- 2.1. Proposition de résolution relative à la prévention des maladies rares, déposée par M. David Weytsman et Mme Latifa Aït-Baala
doc. 156 (2023-2024) n° 1
- 2.2. Proposition de décret et ordonnance conjoints modifiant le décret et ordonnance conjoints des 26 avril et 16 mai 2019 relatifs au médiateur bruxellois, déposée par M. Kalvin Soiresse Njall
doc. 160 (2023-2024) n° 1

3. Examen des projets et des propositions

- 3.1. Proposition de modifications du statut du personnel des services permanents de l'Assemblée de la Commission communautaire française, déposée par M. Kalvin Soiresse Njall au nom du Bureau du Parlement francophone bruxellois
doc. 157 (2023-2024) n^{os} 1 et 2
 - Rapporteuse : Mme Delphine Chabbert
 - Discussion générale
 - Discussion des articles
- 3.2. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 14 mars 2024 entre la Commission communautaire française, la Commission communautaire commune et la Région de Bruxelles-Capitale concernant la création de la plateforme permanente de dialogue et de concertation du non-marchand et son hébergement auprès de Brupartners
doc. 155 (2023-2024) n° 1 et doc. 155 (2023-2024) n° 2
 - Rapporteuse : Mme Farida Tahar
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

- 3.3. Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 mars 2024 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux besoins spécifiques de l'enseignement obligatoire et de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles
doc. 158 (2023-2024) n° 1 et doc. 158 (2023-2024) n° 2
- Rapporteur : M. Hasan Koyuncu
 - Discussion générale
 - Discussion des articles
- 3.4. Projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant les articles 25, 27 et 28 des décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française du 16 mai 2019 relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises (sous réserve)
doc. 159 (2023-2024) n° 1
- Rapporteur : à désigner
 - Discussion générale
 - Discussion des articles

4. Interpellations

- 4.1. de M. Ahmed Mouhssin adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Culture, concernant le cofinancement de projets culturels avec des États participant à des occupations, des annexions ou des colonisations de territoires d'un autre pays

5. Questions orales

- 5.1. de M. David Weytsman adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la Santé, concernant l'objectif de Bruxelles comme Ville-Région avec 0 nouvelle infection VIH d'ici 2030
- 5.2. de M. Ahmed Mouhssin adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Famille, et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant les femmes en situation de handicap face aux violences physiques et sexuelles
- 5.3. de M. Mohamed Ouriaghli adressée à Mme Barbara Trachte, ministre-présidente en charge de la Promotion de la santé, et à M. Alain Maron, ministre en charge de la Santé, concernant les chiffres du diabète
- 5.4. de Mme Farida Tahar adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Politique d'aide aux personnes handicapées, concernant l'état d'avancement de la création d'une Maison bruxelloise de l'autisme

6. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12h00.

7. Vote

des points dont la discussion est terminée, à partir de 12h00, à l'issue des questions d'actualités.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21